

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal doit lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis tenue le lundi 16 août 2021 à 19h30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Saint-Alexis au 258, rue Principale, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 21, rue Landry.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser une réduction de 1,20 mètre de la profondeur du terrain fixée par l'article 4.3 du règlement de lotissement numéro 1986-71 afin de permettre un projet de lotissement subdivisant le lot 2 799 929 en deux lots distincts permettant la construction d'immeubles résidentiels. La profondeur exigée par le règlement est fixée à 30 mètres de profondeur, alors que le terrain existant ne possède que 28,80 mètres. La dérogation demandée vient corriger cette situation en autorisant la subdivision malgré le 1,20 mètre manquant.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la municipalité de Saint-Alexis invite toutes personnes intéressées à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur la présente demande, au plus tard le 30 juillet 2021, par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@st-alexis.com par la poste au nom de Gaétan Hudon à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Alexis, 258, rue Principale, Saint-Alexis, Québec, J0K 1T0.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS, LE 15 JUILLET 2021

Chantal Duval

Directrice générale et secrétaire-trésorière

hantal Vinal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 8h30 et 16h30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 15e jour de juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15e jour de juillet 2021.

Chantal Duval

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Chantal Punck